

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/011/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 42/06 (ASA 31/010/2006 du 17 février 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS MENACÉS

nouveau sujet de préoccupation : PRISONNIERS D'OPINION

NÉPAL

Krishna Pahadi (h)

Devendra Raj Pandey (h)

Mathura Prasad Shrestha (h)

Shyam Shrestha (h)

ainsi que plusieurs centaines de responsables et de militants de partis politiques et de la société civile

Personne libérée :

Kundan Raj Kafle (h)

Londres, le 20 mars 2006

Amnesty International a appris que Kundan Raj Kafle, responsable d'un mouvement étudiant, avait été remis en liberté le 20 février, en même temps que 14 autres responsables et militants de mouvements étudiants et de partis politiques.

Krishna Pahadi, Devendra Raj Pandey et Mathura Prasad Shrestha, militants en faveur des droits humains et de la paix, ainsi que Shyam Shrestha, journaliste, sont toujours en détention. Amnesty International demande leur libération immédiate et inconditionnelle, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association, sans recourir à la force ni prôner son usage ; ils sont, par conséquent, des prisonniers d'opinion. Trois des détenus, Krishna Pahadi, Devendra Raj Pandey et Mathura Prasad Shrestha, dirigent le *Citizens' Movement for Democracy and Peace* (Mouvement citoyen pour la démocratie et la paix), organisation qui fait campagne en faveur du rétablissement de la démocratie et du respect des droits humains au Népal.

Krishna Pahadi et Shyam Shrestha sont détenus dans le baraquement n° 2 de la Force de police armée, à Ranibari, dans le district de Maharajgunj (Katmandou). Selon les informations recueillies, Devendra Raj Pandey est maintenu en détention dans les locaux du bataillon n° 1 de la Force de police armée de Naxal et Mathura Prasad Shrestha à l'Académie nationale de police, dans le district de Maharajgunj.

L'état de santé de Krishna Pahadi s'est amélioré à la suite du traitement qu'il a reçu à l'hôpital le 15 février en raison d'un taux de cholestérol trop élevé et d'une polycythémie (maladie provoquant une augmentation des cellules sanguines). Il est retourné à l'hôpital au moins deux fois pour passer des examens médicaux et continue à prendre des médicaments.

Les cinq hommes nommés ci-dessus figuraient parmi plus de 3 000 militants de partis politiques et défenseurs des droits humains appréhendés à la fin du mois de janvier et au début du mois de février 2006. Les arrestations ont eu lieu juste avant et pendant des manifestations organisées à Katmandou et dans d'autres districts du pays pour protester contre les élections municipales qui devaient se dérouler le 8 février. Les manifestants demandaient aussi le rétablissement de la démocratie et du respect des droits humains. L'immense majorité de ces personnes ont été arrêtées arbitrairement pour avoir exercé leur droit à la liberté de réunion pacifique ou exprimé leurs opinions politiques. Le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies au Népal a noté que les tribunaux devant qui certaines de ces personnes avaient été déférées avaient conclu dans tous les cas que la détention était illégale.

Selon les informations reçues, 11 militants, dont les personnes nommées ci-dessus, sont encore détenus (10 à Katmandou et un dans la ville de Pokhara). Ces personnes sont toutes privées de liberté en vertu de la Loi relative à la sécurité publique, qui autorise les autorités à placer des personnes en détention sans jugement pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours (période pouvant être prolongée), dans le but de les empêcher de commettre des actes susceptibles de « *porter atteinte à la souveraineté, à l'intégrité ou à l'ordre public du royaume* ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- saluez la libération de Kundan Raj Kafle et d'autres responsables de mouvements étudiants et militants de partis politiques le 20 février ;
- demandez la libération immédiate et sans condition de Krishna Pahadi, Shyam Shrestha, Devendra Raj Pandey et Mathura Prasad Shrestha, qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association, sans recourir à la violence ni prôner son usage et qu'Amnesty International considère, par conséquent, comme des prisonniers d'opinion ;
- cherchez à obtenir que tous les détenus soient autorisés sans délai à entrer en contact avec leurs proches et avec un avocat, et qu'ils bénéficient de soins médicaux si leur état de santé le nécessite ;
- demandez instamment que toutes les personnes privées de liberté soient placées dans un lieu de détention officiellement reconnu et qu'elles soient traduites devant une autorité judiciaire dans un délai raisonnable après leur arrestation, comme le prévoit la législation népalaise ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que toutes les lois permettant l'arrestation et le maintien en détention de personnes soient conformes aux dispositions des instruments internationaux auxquels le Népal est partie.

APPELS À :

Chef de l'État :

His Majesty the King Gyanendra Bir Bikram Shah Dev
C/O The Chief of Protocol Division
Dr. Rambhakta P.B.Thakur
Protocol Division, Ministry of Foreign Affairs
Shital Niwas, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4423 951 / 4416 016 (*via* le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :

Minister Kamal Thapa
Minister of Home Affairs
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4211 232 (si la ligne est difficile à obtenir, merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre du Droit, de la Justice et des Affaires parlementaires :

Minister Niranjan Thapa
Minister of Law, Justice and Parliamentary Affairs
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4220 684 (si la ligne est difficile à obtenir, merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Inspecteur général de la police :

Shyam Bhakta Thapa
Inspector General of Police
Police Headquarters
GPO Box 407, Naxal
Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4415 593

Formule d'appel : *Dear Inspector General*, / Monsieur l'Inspecteur général de la Police,

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.